

---

## Site de Chauvilly

### Note d'analyse des eaux et des sédiments

### Installation de transit, tri, regroupement et traitement de produits minéraux

---

 <p>Valdech ASSISTANCE À LA RÉALISATION ÉTUDES ET CONSEILS EN ENVIRONNEMENT</p>	<p><b>AGENCE NORD EST</b></p> <p>VALDECH Rue François Arago 39 800 POLIGNY ☎ : 03.84.73.69.13 📠 : 03.84.73.69.10 valdech@wanadoo.fr</p>	<p><b>AGENCE SUD EST</b></p> <p>VALDECH 80, Le Grand Champ 38 500 LA BUISSE ☎/📠 : 04.76.67.31.37 jberthet@valdech.fr</p>
--	---	--

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Avant-propos.....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Prélèvements réalisés.....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Analyse des résultats .....</b>	<b>6</b>
3.1	Analyse des eaux.....	6
3.2	Analyse des sédiments .....	8
3.2.1	Comparaison des résultats d'analyse des sédiments aux abords du site et dans l'ancien bassin de décantation avec les normes de qualité des draguages .....	8
3.2.2	Comparaison des qualités des sédiments du Maraichet au droit de la plateforme avec les normes de qualité des sédiments.....	9
<b>4</b>	<b>Conclusion .....</b>	<b>11</b>

# 1 AVANT-PROPOS

Suite à la visite d'inspection commune de l'ancienne installation de stockage de déchet et de l'installation de Tri, Transit, Regroupement (TTR) et traitement de produits minéraux en date du 9 février 2021 des demandes d'analyses complémentaires sur les eaux et sédiments sur les paramètres HAP et PCB ont été réalisées.

Le présent document a pour objet de présenter les résultats d'analyses complémentaires réalisées sur les eaux et sédiments du Maraichet et des écoulements constatés aux abords de l'installation de traitement.

# 2 PRELEVEMENTS REALISES

Les prélèvements ont été réalisés par le laboratoire WESSLING le 8 avril 2021. Les analyses ont également été réalisées par laboratoire WESSLING.

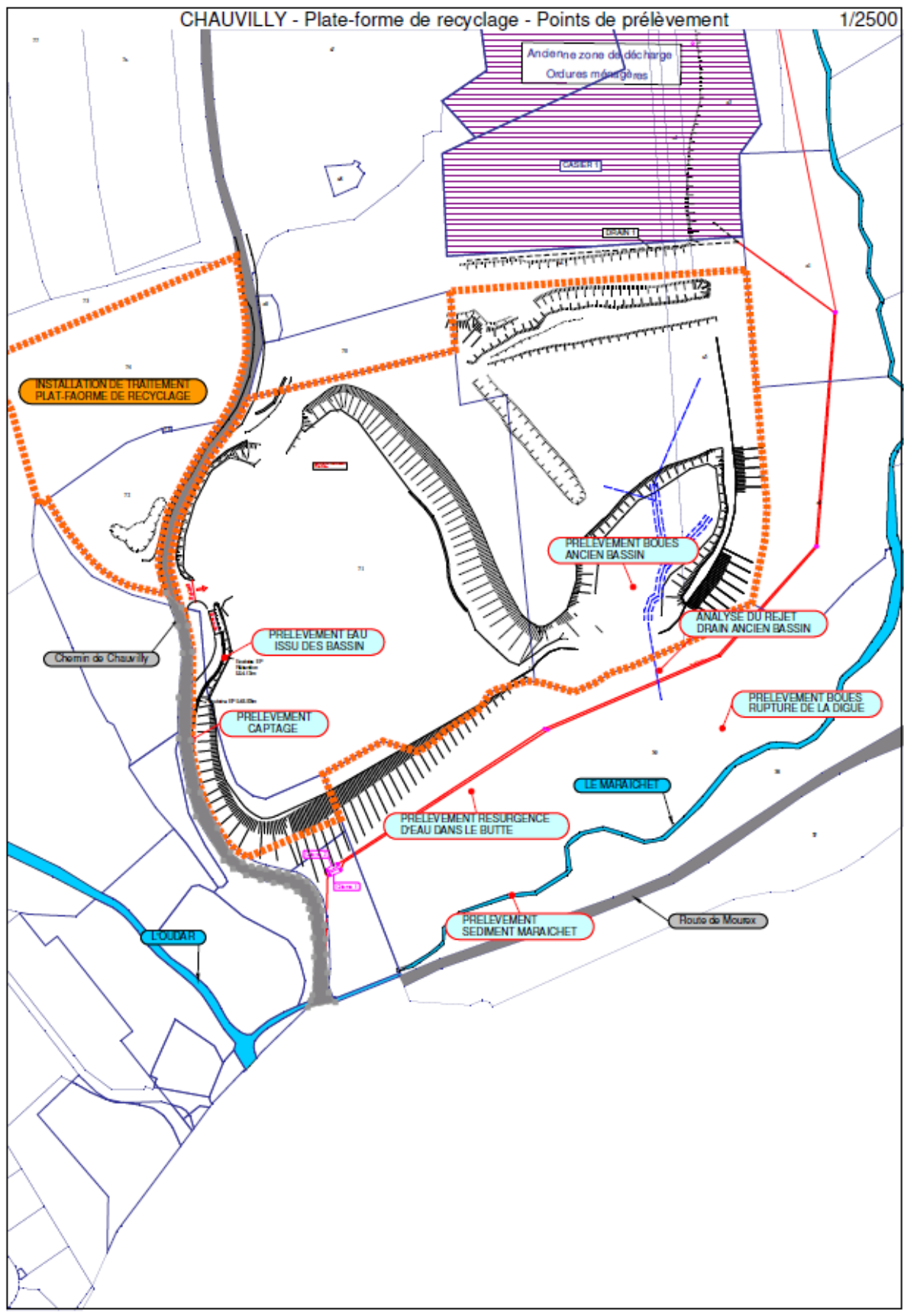
Les correspondances entre les prélèvements effectuées (dénomination WESSLING) et la dénomination du rapport de visite n°2021-RAP-S4-052-JV sont présentées dans le tableau ci-dessous (les numéros de prélèvement s'inscrivent dans la continuité de ceux réalisés dans le cadre du suivi de l'ancienne décharge) :

Points de prélèvement (dénomination rapport de visite)		Point de prélèvement (dénomination WESSLING)	Type de prélèvements	
			Eaux/effluents liquides	Sols/sédiments
6	Boues issues de l'ancien bassin de décantation en bordure du Maraichet	Talus digue		X
15	Rejets des eaux de drainage de l'ancien bassin de décantation	Rejet drain ancien bassin	X	
16	Boues en fond de l'ancien bassin de décantation	Boues ancien bassins		X
17	Eaux issues des canalisations enterrées servant à la décantation des eaux de lavage	Eaux issues des bassins	X	
18	Résurgence d'eau dans la pente de la butte qui accueille la plateforme	Résurgence (d'eau dans la butte)		X
19	Sédiments dans le Maraichet sous la plateforme de traitement	Sédiment Maraichet (aval de la rupture de digue, amont exutoire captage)		X



Les rapports d'analyse du laboratoire WESSLING sont présentés en annexe n°1 pour les eaux et en annexe n°2 pour les sédiments.

Le plan de prélèvement des eaux et sédiments pour la plateforme de traitement est présenté ci-après.



### 3 ANALYSE DES RESULTATS

#### 3.1 Analyse des eaux

Les résultats des prélèvements effectués sur les points de rejet réglementaires (points de prélèvement 15 et 17) sont présentés dans le tableau de synthèse ci-dessous. Le tableau de synthèse compare également les résultats obtenus avec les critères réglementaires de rejet au milieu naturel.

Les normes de rejets au milieu naturel sont issues de l'arrêté ministériel du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non-dangereux consolidé avec l'annexe 19 (stockage des déchets non-dangereux) de l'arrêté du 24 août 2017.

		Point de prélèvement 15 - Rejet drain ancien bassin	Point de prélèvement 17 - Eaux issues des bassins	AM 15 février 2016 consolidé
<b>Analyse physique</b>				
pH	E/L			Entre 5,5 et 8,5
<b>Paramètres globaux / Indices</b>				
Indice hydrocarbure C10-C40	mg/l E/L	<0,05	<0,1	<b>Hydrocarbures totaux &lt;10 mg/l si le rejet dépasse les 100 g/j</b>
Hydrocarbures > C10-C12	mg/l E/L	<0,05	<0,1	
Hydrocarbures > C12-C16	mg/l E/L	<0,05	<0,1	
Hydrocarbures > C16-C21	mg/l E/L	<0,05	<0,1	
Hydrocarbures > C21-C35	mg/l E/L	<0,05	<0,1	
Hydrocarbures > C35-C40	mg/l E/L	<0,05	<0,1	
DCO (homogénéisé)	mg/l E/L	22	<10	< 300 mg/l si flux journalier max < 100 kg/j <30mg/l au- delà
<b>Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)</b>				
Naphtalène	µg/l E/L	<0,02	<0,02	
Acénaphthylène	µg/l E/L	<0,02	<0,02	
Acénaphthène	µg/l E/L	<0,02	<0,02	
Fluorène	µg/l E/L	<0,02	<0,02	
Phénanthrène	µg/l E/L	<0,02	<0,02	
Anthracène	µg/l E/L	<0,02	<0,02	
Fluoranthène	µg/l E/L	<0,02	0,05	
Pyrène	µg/l E/L	<0,02	0,04	
Benzo(a)anthracène	µg/l E/L	<0,02	0,02	
Chrysène	µg/l E/L	<0,02	<0,02	
Benzo(b)fluoranthène	µg/l E/L	<0,02	0,03	
Benzo(k)fluoranthène	µg/l E/L	<0,02	<0,02	
Benzo(a)pyrène	µg/l E/L	<0,02	0,02	

		Point de prélèvement 15 - Rejet drain ancien bassin	Point de prélèvement 17 - Eaux issues des bassins	AM 15 février 2016 consolidé
Dibenzo(a,h)anthracène	µg/l E/L	<0,02	<0,02	
Indéno(1,2,3,c,d)pyrène	µg/l E/L	<0,02	<0,02	
Benzo(g,h,i)pérylène	µg/l E/L	<0,02	<0,02	
Somme des 4 HAP	µg/l E/L	-/-	0,03	
Somme des 6 HAP	µg/l E/L	-/-	0,1	
Somme des HAP	µg/l E/L	-/-	0,16	
<b>Polychlorobiphényles (PCB)</b>				
PCB n° 28	µg/l E/L	<0,003	<0,003	
PCB n° 52	µg/l E/L	<0,003	<0,003	
PCB n° 101	µg/l E/L	<0,003	<0,003	
PCB n° 118	µg/l E/L	<0,003	<0,003	
PCB n° 138	µg/l E/L	<0,003	<0,003	
PCB n° 153	µg/l E/L	<0,003	<0,003	
PCB n° 180	µg/l E/L	<0,003	<0,003	
Somme des 7 PCB	µg/l E/L	-/-	-/-	
<b>Analyse physico-chimique</b>				
MES	mg/l E/L	25	51	< 100 mg/l si le flux journalier max <15 kg/j et 35 mg/l au- delà

Les analyses indiquent :

- Une absence de pollution sur les HAP (toutes les analyses sont inférieures aux limites de détection). A titre indicatif et en l'absence de seuils réglementaire de rejet sur les HAP, la valeur limite de rejet pour les eaux industrielles pour la somme des HAP est de 25 µg/l (arrêté ministériel du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des ICPE).
- Une absence de pollution sur les PCB (toutes les analyses sont inférieures aux limites de détection). A titre indicatif et en l'absence de seuils réglementaire de rejet sur les PCB, la valeur limite de rejet pour les eaux industrielles pour [la somme des composés de type dioxines \(dont certains PCB\) est de 25 µg/](#) (arrêté ministériel du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des ICPE).

Les résultats des prélèvements sur les points de rejets réglementaires (points de prélèvement 15 et 17) sont tous conformes aux prescriptions de l'annexe n°1 de l'arrêté du 15 février 2016 et de l'annexe 19 de l'arrêté du 24 août 2014.

Pour compléter ces résultats, les analyses réalisées dans le cadre du suivi de l'ancienne décharge OM montrent l'absence d'impact des installations sur le Maraichet en comparant les analyses réalisées en amont et en aval des installations (cf. note d'analyse des eaux et des sédiments, ancienne installation de stockage de déchets).

## 3.2 Analyse des sédiments

### 3.2.1 Interprétation des résultats d'analyse des sédiments aux abords du site et dans l'ancien bassin de décantation avec les normes de qualité des draguages

La qualité des sédiments est appréciée au regard de l'arrêté ministériel du 9 août 2006 relatif aux niveaux à prendre en compte lorsqu'une analyse de rejets dans les eaux de surface ou de sédiments marins, estuariens ou extraits de cours d'eau de canaux relevant respectivement des rubriques 2.2.3.0, 4.1.3.0 et 3.2.1.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement, consolidé par l'arrêté ministériel du 30 juin 2020.

La rubrique 3.2.1.0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement concerne l'entretien de cours d'eau ou de canaux.

	Unités	Point de prélèvement t 16 - Boues ancien bassin	Point de prélèvement t 6 - Talus Digue	Point de prélèvement t 18 - Résurgence	AM 9 aout 2006
<b>Analyse physique</b>					
Matière sèche	% mass MB	81,8	70,2	7,52	
<b>Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)</b>					
Naphtalène	mg/kg MS	<0,05	<0,05	<0,05	
Acénaphtylène	mg/kg MS	<0,05	<0,05	<0,05	
Acénaphtène	mg/kg MS	<0,05	<0,05	<0,05	
Fluorène	mg/kg MS	<0,05	<0,05	<0,05	
Phénanthrène	mg/kg MS	<0,05	<0,05	<0,05	
Anthracène	mg/kg MS	<0,05	<0,05	<0,05	
Fluoranthène	mg/kg MS	<0,05	<0,05	<0,05	
Pyrène	mg/kg MS	<0,05	<0,05	<0,05	
Benzo(a)anthracène	mg/kg MS	<0,05	<0,05	<0,05	
Chrysène	mg/kg MS	<0,05	<0,05	<0,05	
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg MS	0,07	<0,05	<0,05	
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg MS	<0,05	<0,05	<0,05	
Benzo(a)pyrène	mg/kg MS	<0,05	<0,05	<0,05	
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg MS	<0,05	<0,05	<0,05	
Indéno(1,2,3,c,d)pyrène	mg/kg MS	<0,05	<0,05	<0,05	
Benzo(g,h,i)pérylène	mg/kg MS	<0,05	<0,05	<0,05	
Somme des HAP	mg/kg MS	0,07	-/-	-/-	<b>22,8</b>
<b>Polychlorobiphényles (PCB)</b>					
PCB n° 28	mg/kg MS	<0,01	<0,01	<0,01	
PCB n° 52	mg/kg MS	<0,01	<0,01	<0,01	
PCB n° 101	mg/kg MS	<0,01	<0,01	<0,01	
PCB n° 118	mg/kg MS	<0,01	<0,01	<0,01	
PCB n° 138	mg/kg MS	<0,01	<0,01	<0,01	
PCB n° 153	mg/kg MS	<0,01	<0,01	<0,01	
PCB n° 180	mg/kg MS	<0,01	<0,01	<0,01	



	Unités	Point de prélèvement t 16 - Boues ancien bassin	Point de prélèvement t 6 - Talus Digue	Point de prélèvement t 18 - Résurgence	AM 9 aout 2006
Somme des 7 PCB	mg/kg MS	-/-	-/-	-/-	<b>0,68</b>

Les résultats des analyses de sédiments montrent pour :

- Une absence de pollution sur les HAP (toutes les analyses sont inférieures aux limites de détection, sauf pour le benzo(b)fluoranthène des boues de l'ancien bassin mais la concentration est très largement inférieure à la norme (0,07 mg/kg MS pour un seuil de 22,8 mg/kgMS pour la somme des HAP).
- Une absence de pollution sur les PCB (toutes les analyses sont inférieures aux limites de détection).

### 3.2.2 Comparaison des qualités des sédiments du Maraichet au droit de la plateforme avec les normes de qualité des sédiments

La comparaison sur les analyses de sédiments du Maraichet est présentée dans le tableau ci-dessous.

	Unités	Point de prélèvement 16 - Sédiment Maraichet	AM 9 aout 2006
<b>Analyse physique</b>			
Matière sèche	% mass MB	56,9	
<b>Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)</b>			
Naphtalène	mg/kg MS	<0,05	
Acénaphthylène	mg/kg MS	<0,05	
Acénaphthène	mg/kg MS	<0,05	
Fluorène	mg/kg MS	<0,05	
Phénanthrène	mg/kg MS	<0,05	
Anthracène	mg/kg MS	<0,05	
Fluoranthène	mg/kg MS	<0,05	
Pyrène	mg/kg MS	<0,05	
Benzo(a)anthracène	mg/kg MS	<0,05	
Chrysène	mg/kg MS	<0,05	
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg MS	<0,05	
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg MS	<0,05	
Benzo(a)pyrène	mg/kg MS	<0,05	
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg MS	<0,05	
Indéno(1,2,3,c,d)pyrène	mg/kg MS	<0,05	
Benzo(g,h,i)pérylène	mg/kg MS	<0,05	
Somme des HAP	mg/kg MS	-/-	<b>22,8</b>
<b>Polychlorobiphényles (PCB)</b>			
PCB n° 28	mg/kg MS	<0,01	
PCB n° 52	mg/kg MS	<0,01	
PCB n° 101	mg/kg MS	<0,01	

	Unités	Point de prélèvement 16 - Sédiment Maraichet	AM 9 aout 2006
PCB n° 118	mg/kg MS	<0,01	
PCB n° 138	mg/kg MS	<0,01	
PCB n° 153	mg/kg MS	<0,01	
PCB n° 180	mg/kg MS	<0,01	
Somme des 7 PCB	mg/kg MS	-/-	<b>0,68</b>

Les résultats des analyses des sédiments indiquent pour :

- Une absence de pollution sur les HAP (toutes les analyses sont inférieures aux limites de détection).
- Une absence de pollution sur les PCB (toutes les analyses sont inférieures aux limites de détection).

Pour compléter ces résultats, les analyses réalisées dans le cadre du suivi de l'ancienne décharge OM, ne montrent pas de pollutions aux PCB et HAP au niveau des différents points de prélèvement dans le Maraichet (cf. note d'analyse des eaux et des sédiments, ancienne installation de stockage de déchets).

## **4 CONCLUSION**

Les résultats d'analyses des points de prélèvements des eaux sortantes des deux sites montrent l'absence de pollution aux HAP, PCB.

Concernant les analyses réalisées sur les prélèvements de sol et sédiment, une absence de pollution aux HAP et PCB est également constatée sur l'ensemble des prélèvements.